

Recette d'un « petit coing » de Lamazière !

Une compote de pomme revigorante...

2kg de pommes, si possible de plusieurs variétés, un gros coing, 3 cuillères à soupe de miel.
Commencer par peler le coing, à l'épluche-légumes, c'est facile. Coupez-le en petits morceaux et mettez-le à cuire environ 15mn dans un peu d'eau, la fourchette le perce mais il ne s'écrase pas encore.
Pendant ce temps, éplucher et couper les pommes, les rajouter aux morceaux de coing, peut-être avec encore un demi-verre d'eau. Encore 10 à 15 mn de cuisson, maintenant les morceaux doivent s'écraser sous la fourchette.
Hors du feu, rajouter le miel pour sucrer la compote. Excellent contre le rhume...
Les audacieux et les curieux peuvent y rajouter du gingembre en poudre. L'effet est décuplé.

Fête de la pomme dimanche 28 octobre.

Organisée par l'association des Vergers des Maziérois, malgré un temps glacial, la quatrième édition de la fête de la pomme a été une réussite.
Avec la participation de Marie-France HOUDART ; du CPIE 19, qui proposait une exposition sur l'observatoire des saisons ; de Stéphane notre boulanger, et d'une animation musicale Folk par les Oiseaux de passage.

Le concassage, le pressage, le filtrage à l'ancienne, l'atelier de pasteurisation, ont été très appréciés autant des grands que des enfants.

Le jus de pomme en a régalé plus d'un, d'autant plus que les pommes cuvée 2018 ont bénéficié d'une arrière-saison radieuse.

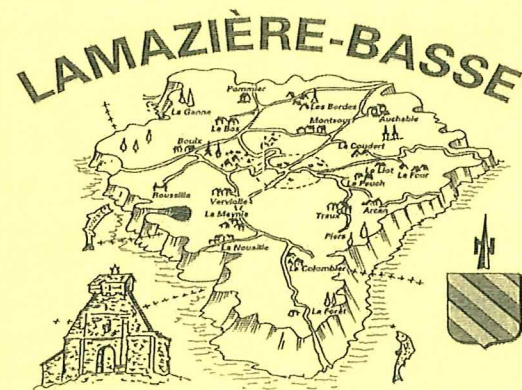
Rendez-vous est pris pour l'édition 2019 !



À RETENIR

Novembre mois sans tabac, un kit gratuit est délivré en pharmacie.
Travaux de curage de fossés sur la départementale 100

I.N.P.S. : ne pas jeter sur la voie publique



ENTRE VIANON et LUZÈGE Novembre 2018

Actualités municipales

Rappel du vote des communes de l'intercommunalité Haute Corrèze Communauté.

Taxe d'habitation 2018

Taxe Foncière 2018

Ce n'est pas la commune qui a augmenté ses taux mais l'intercommunalité HCC, lors de la séance du 12 avril 2018.

Votants 91, pouvoirs 17, Pour 62, contre 24, abstentions 5

Taxe habitation passe de 7.65 % à 8.08 %

Taxe Foncier bâti 0.75 % à 1.87 %

La commune de Lamazière-Basse a voté contre ces augmentations lors de cette réunion.

PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Le PLUi est un document d'urbanisme avec des règles d'utilisation du sol édictant des règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Des réunions sont en cours de programmation.

Permanences à Neuvic 47 rue du Petit Paris

Téléphone : 05 55 95 85 88

Lundi et mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

Mardi de 16h30 à 18 h

Vendredi de 18h à 20h

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 8h30-13h00/13h30-17h00

Mardi 8h30-13h00/13h30-17h00

Mercredi 8h30-13h00

Jeudi 8h30-13h00/13h30-17h00

Vendredi 8h30-13h00/13h30-15h30

Samedi matin Maire + Adjoint(s) :

sur rendez-vous 10h à 11h45

N° tél. : 05 55 95 88 79

N° fax : 05 55 95 87 15

Mail : lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Mardi 9h00-12h00

Jeudi 9h00-12h00

Samedi 9h30-12h30

N° Tél. : 05 55 95 83 00

Vie pratique...

Rappel :

Vente de bois de chauffage :

Un modèle de demande d'achat de bois de chauffage est disponible en Mairie pour celles et ceux qui rentrent dans les critères d'attribution et qui en feront la demande.

Info pratique :

Cimetière :

Il est rappelé que des bennes à déchets sont à disposition, à l'entrée et dans le fond du cimetière près du portail, et qu'en aucun cas, des amas de déchets ne peuvent être tolérés.

La préfecture de la Corrèze nous informe :

Inondations et coulées de boue du 8 mai 2018 sur la commune.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 17 septembre 2018 (journal officiel du 20 octobre 2018)

La commune est concernée par ce décret, les sinistrés doivent prendre contact avec leur assurance.

La cérémonie du 11 novembre 1918 aura lieu à partir de 11 h.

Un pot sera offert à l'issue de la commémoration dans la salle du conseil municipal, où des documents d'archives sont exposés.

LOU MAZIERAT

Repas traditionnel d'automne à la « Chataîgneraie » :

Ce sont 32 adhérents de LAMAZIÈRE-BASSE, PALISSE et St-HILAIRE-LUC qui se sont retrouvés le dimanche 7 octobre autour d'un excellent repas préparé par Marie.

Du potage, en passant par la salade composée suivie d'une excellente blanquette de veau, puis le fromage et enfin les œufs au lait, ce repas était très bon, l'ambiance très chaleureuse. Pour toutes ces raisons, il faudra remettre ça l'an prochain, ce sont des moments de convivialité qui font du bien.



Pour le mois de novembre les dates de la belote sont le 07 et le 21.

Un grand rendez-vous de Patchwork à Lamazière-Basse

La 2ème Journée de l'Amitié de la Corrèze a été organisée à Lamazière-Basse ce jeudi 11 octobre.

Une quarantaine de participantes se sont retrouvées pour une journée conviviale à la salle Davoine de Lamazière-Basse. Catherine Bonte, Présidente de France Patchwork, invitée par Sylvia Molet, déléguée départementale, nous a fait l'honneur de participer à cette rencontre.

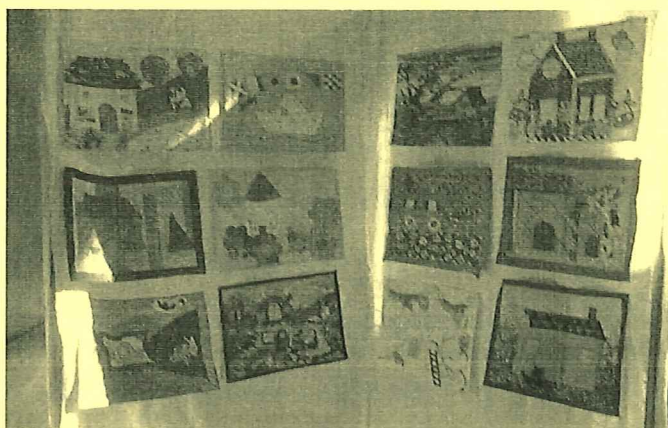
Le projet de la journée était la réalisation d'une pochette pour Smartphone à partir d'un kit fourni à chaque participante.

D'autre part, des réalisations individuelles ou collectives ont été exposées.

Enfin, cette journée a permis de regrouper des « quilts » qui vont voyager dans une valise à travers la France pendant une année dans toutes les délégations. Le thème en était « la maison de votre imagination ». Les patcheuses de Lamazière ont bien sûr participé à ce projet.

A midi, un très sympathique buffet a permis de faire une pause permettant de partager les petits plats concoctés par chacune.

Merci à la Mairie qui a mis la salle à notre disposition, aux organisateurs de cette rencontre et à toutes les participantes qui, pour certaines ont découvert notre magnifique village de Lamazière-Basse.



Vidange de l'étang des Ganes.

(Extrait du courrier du TGI de Tulle)

« Conformément aux instructions de monsieur le Procureur de la République près du tribunal de grande instance de Tulle, nous vous demandons de prendre vos dispositions pour vidanger votre plan d'eau avant le 30 novembre 2018 »

« L'absence de vidange tous les trois ans constitue une infraction contraventionnelle de non-respect de prescription attachée à la déclaration d'un ouvrage, d'une installation, d'une activité ou de travaux nuisible à l'eau ou au milieu aquatique »

Contravention de 5^e classe.

Infraction prévue et réprimée par : Article R .216-15 du code de l'environnement.

Peine principale : 1500€

Entre temps un arrêté préfectorale interdit les vidanges jusqu'au 30 novembre 2018 inclus !

Donc à ce jour nous n'avons pas de date précise pour cette vidange !

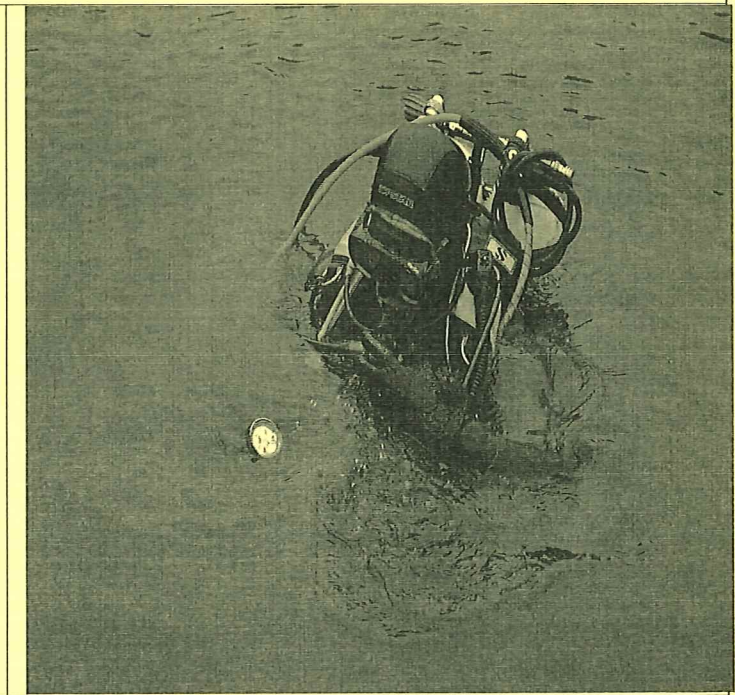
Étangs communaux, travaux de mise en conformité :

En parallèle à cette vidange, devrait être réalisée une étude hydraulique menée par le CPIE19.

Mise en conformité des eaux que nous rejetons dans les ruisseaux en aval.

Réparation de la vanne de vidange de l'étang des Ganes qui est en très mauvais état.

Beaucoup de travail en perceptives pour les bénévoles de l'association des Amis des étangs et pour la municipalité.



Samedi 27 octobre une visite technique de la digue a eu lieu au petit matin pour faire un état des lieux avant vidange.

Visiblement la technique du siphonage pour vidanger est envisagée à défaut d'ouvrir la palette qui est obstruée par un éboulis de pierres.

Articles rédigés à partir des informations que nous communiquent les responsables d'associations.

Pour toute publication, contactez la mairie : lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr - Directeur de la publication : Alain GUEGUEN.